

Malgré ces contretemps, les renforts ainsi amenés firent renaitre l'espoir dans la colonie, surtout lorsque M. Boucher eut expliqué que le roi entendait continuer l'envoi des soldats, et que la compagnie des Cent-Associés serait invitée à remettre ses privilèges, pour faire place à une administration appropriée aux besoins du pays. Toute une ère nouvelle s'ouvrait devant les Canadiens. Le respect qui s'attache encore aujourd'hui au nom de Pierre Boucher s'explique ici suffisamment.

Cependant, l'évêque maintenait vis-à-vis de M. d'Avaugour la position qu'il avait prise contre M. d'Argenson. Le prétexte était la liberté du commerce de l'eau-de-vie — la raison véritable, le désir de gouverner la colonie. En lui-même, le commerce des boissons enivrantes n'était pas approuvable. La moindre réflexion le démontre. Était-il possible de le supprimer ? Et surtout, par qui était-il exercé ? C'est le cas de dire que la querelle était essentiellement "française." Avec leur persistance à ne regarder le Canada que comme un pays de traite, les Français ne tenaient aucunement compte des besoins des habitants. Ils enivraient les sauvages et en obtenaient des fourrures à vil prix, sans se préoccuper des résultats que de telles pratiques pouvaient avoir pour les colons exposés aux coups de ces féroces voisins. S'il fallait en croire les historiens, tout le Canada n'aurait été à cette époque qu'un comptoir de traite, tandis que, en réalité, le vrai Canada, le seul, se composait de cultivateurs ; les autres n'étaient que des marchands privilégiés, des passants. Mgr de Laval voulut réagir contre les abus des *étrangers* ; mais, étranger lui-même, il engloba toute la population dans l'objet du conflit. Pour atteindre son but, il s'empara de la direction civile du pays. M. d'Argenson partit abreuvé de dégoût. M. d'Avaugour fut révoqué. Le pouvoir public passait graduellement aux mains de l'évêque. Celui-ci alla plus loin : il choisit un gouverneur et le fit approuver par le roi. M. de Mézy, arrivé le 15 septembre 1663, ne tarda pas à voir l'énormité des prétentions du prélat, et il recula devant le rôle qui lui était imposé. La mort le surprit (5 mai 1665) alors qu'il était à la veille d'être relevé de ses fonctions par le vice-roi nommé à l'occasion des changements qui venaient d'être décidés dans l'administration de tout le pays. Mgr de Laval continua, néanmoins, ses tentatives d'empiètement. Il tenait par sa naissance à la noblesse, et chez lui, lorsque le prêtre avait fini de parler, l'homme du privilège se montrait. C'est à l'aide de ce faux principe qu'il parvenait à se dédoubler et à agir à la fois comme pouvoir politique et religieux. Trente années de sa vie nous le montrent sous ce jour désagréable. Et pourtant, il était charitable jusqu'au sacrifice de ses dernières ressources, pieux à mériter le respect de tous les hommes ; mais il s'était donné la peine de naître parmi la noblesse, et il voulait se servir de cet avantage. La colonie ne lui doit à peu près que des chicanes. Il a toujours mis des obstacles à la création d'un clergé canadien ; en un mot, il fut Français jusqu'au bout des ongles, et nous ne saurions l'en remercier.

Il est assez probable que les seigneuries situées autour de Québec reçurent de deux à trois cents personnes de 1654 à 1661, mais il nous a été impossible de retrouver les dates de ces arrivages. Nous sommes plus heureux du côté des Trois-Rivières, où nous constatons au-delà de soixante nouveaux chefs de famille durant la même période. A Montréal, dans les